

Promotion et protection globale des droits humains : Recommandations clés pour les relations Afrique-UE

(Comité de pilotage du séminaire sur les modalités du dialogue sur les droits humains entre UA-UE)

La récente déclaration conjointe [Vers une stratégie globale avec l'Afrique](#) est un moment décisif pour l'Union européenne (UE) et l'Afrique pour amener plus loin leurs engagements mutuels envers les droits humains, et ce en ces temps cruciaux pour les deux continents. Lors du sommet Afrique-UE qui se tiendra fin octobre 2020, les décisionnaires africains et européens se mettront d'accord sur la prochaine Stratégie commune Afrique-UE, mettant en place un cadre pour les relations intercontinentales alors que les droits humains font face à un recul à travers le monde. Parallèlement, les négociations concernant les accords Post-Cotonou se poursuivront, et seront un test clé de la force des engagements envers les droits humains des relations Afrique-UE.

Un engagement soutenu pour la promotion et la protection des droits humains est d'autant plus urgent dans le contexte actuel de pandémie du coronavirus et des conséquences importantes de celui-ci sur les deux continents.

En tant que comité de pilotage du séminaire de la société civile du dialogue annuel entre l'Union africaine et l'Union européenne sur les droits humains, nous représentons une action de la société civile continue qui fêtera ses 10 ans en 2020. Depuis 9 ans, nous pouvons compter sur l'expertise et l'expérience en matière de droits humains de quelque 400 membres de la société civile répartis sur les deux continents.¹ Nous sommes convaincu·es de la nécessité pour UE et l'Afrique de placer les droits humains au cœur de leurs relations, tant dans leurs politiques, telles que dans la Stratégie commune Afrique-UE, que dans les pratiques de l'UE, de l'UA, dans leurs États membres et à travers toutes leurs relations.

La déclaration conjointe montre l'étendue et la profondeur des liens qui unissent l'Afrique et l'UE du fait d'intérêts communs. En effet, il n'y a pas de dichotomie concernant les valeurs et les intérêts que partagent les deux continents, à savoir respecter, protéger et accomplir les obligations qui leur incombent en matière de droits humains pour tous, sur les deux continents, et collaborer au programme des droits humains dans sa globalité. Comme le dit la Déclaration conjointe, « les développements positifs d'un de ces secteurs dépendent des avancées faites dans d'autres secteurs. » Tout comme les droits humains sont au cœur du Service européen pour l'action extérieure, ils doivent également être au cœur des relations Afrique-UE.

La Déclaration conjointe souligne à juste titre l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et le lien étroit qui existe entre tous les droits humains et affirme les engagements de l'UE et de l'Afrique envers leur promotion et leur protection.

Des échanges supplémentaires entre dirigeant·es africain·es et européen·nes doivent intensifier l'action pour les droits humains sur les deux continents :

- **Construire les droits humains au sein des cinq partenariats et clairement affirmer le rôle de la société civile et des défenseur·es des droits humains dans l'élaboration des relations Afrique-UE.**
Les droits humains doivent demeurer le mètre étalon de toutes relations, quel que soit le niveau, y compris dans les relations commerciales, dans les investissements, au niveau migratoire et de la mobilité, au niveau environnemental,² au niveau de la paix et de la sécurité ainsi qu'au niveau de la participation des jeunes et des femmes.
- **Assurer à la société civile le libre accès aux institutions africaines et européennes.** Les dernières avancées en matière de droits humains sur les deux continents sont avant tout le résultat des interactions significatives entre la société civile et les mécanismes régionaux ou internationaux des droits humains pointant les failles et mettant clairement au défi les états de les inclure en politique et en pratique. L'UA, l'UE ainsi que leurs états membres doivent accorder un soutien politique et financier total à leurs mécanismes des droits humains respectifs et s'assurer que ces derniers peuvent, avec l'aide d'une société civile forte et indépendante, garantir la mise en place et l'avancée des droits humains pour tous et toutes, en Afrique et en Europe.

- **Créer un environnement propice à la société civile et s'attacher au problème de la répression toujours croissante vis-à-vis des défenseur·es des droits humains.** Tout accord d'une politique commune sur les relations Afrique-UE doit affirmer explicitement l'importance de la société civile et des défenseur·es des droits humains dans tous les cinq partenariats et au-delà — comme cela a été récemment affirmé par les deux parties dans le communiqué conjoint qui a fait suite au dernier dialogue UA-UE sur les droits humains.³
- **Faire de la collaboration une priorité lors de forums multilatéraux sur les droits humains et agir pour la défense de l'avancée des droits essentiels, et ce à multiples niveaux.** Afin d'y parvenir, les décideur·es des deux parties, l'Afrique et l'Union européenne doivent garantir qu'ils ont des stratégies concrètes pour contrecarrer les reculées sur des normes existantes sur les droits humains lors de forums multilatéraux — y compris sur l'universalité et l'indivisibilité des droits humains.

C'est dans cet état d'esprit et depuis plus de dix ans que nous partageons les recommandations clés des séminaires de la société civile UA-UE, pour qu'elles soient menées plus loin dans les échanges intercontinentaux sur le futur des relations Afrique-UE :

Antiterrorisme/sécurité et droits humains. La formulation et la mise en œuvre d'une politique de sécurité et de lutte contre le terrorisme devraient opter pour une approche solidement ancrée dans les droits humains avec des garde-fous et des solutions explicites. L'objectif devrait être de trouver un équilibre entre les droits humains et les questions de sécurité tout en gardant à l'esprit que ces derniers ne peuvent pas être sacrifiés au nom de ces dernières. Parmi les éléments clés pour lutter contre le terrorisme, il y a : plus de transparence sur la façon dont sont prises les décisions, une augmentation de la sensibilisation de la population à une approche basée sur les droits humains ainsi qu'un engagement plus grand de l'état envers les communautés touchées par les mesures de lutte antiterrorisme.

Recommandations :

- Intégrer les droits humains à toute politique concernant la sécurité et la lutte antiterrorisme, amenant ainsi les normes en matière droits humains au niveau le plus élevé pour améliorer la protection de ces droits ainsi que la cohérence des pratiques en général. Ceci devrait être soutenu par un engagement à renforcer les dispositifs de protections des droits humains dans la coopération nationale et internationale, par un engagement à renforcer l'intégration de la communauté en matière de pratique et de politique de sécurité et par un engagement à assurer le contrôle, la surveillance et les suites concrètes de l'impact sur les droits humains de la lutte antiterrorisme.
- Les questions de sécurité et de terrorisme doivent être traitées par la justice pénale plutôt que par des instances militaires ou par le mésusage des lois sur la migration ou autres lois ou politiques. Parallèlement, les lois préexistantes relatives à la sécurité nationale ou la lutte antiterrorisme qui ne respectent pas les lois internationales relatives aux droits humains doivent être abrogées de toute urgence.
- Les états membres de l'UE et de l'UA devraient adopter et financer entièrement un Plan national d'action (PNA) portant sur La Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, en consultation avec les organisations nationales de la société civile à tous les stades (élaboration, mise en place et surveillance), y compris assurer des moyens d'action, tels que la mise en place de mécanismes de responsabilité et d'indicateurs mesurables.
- Les dirigeant·es africain·es et européen·nes devraient adopter une perspective de genre dans tous leurs programmes et actions, dans les opérations spécifiques avec la société civile de surveillance, maintien/construction de la paix, ainsi qu'à travers La facilité de paix pour l'Afrique.

Migration et déplacements forcés. L'approche actuelle de coopération sur les migrations entre UA-UE et leurs états membres respectifs est profondément imparfaite. Loin de mettre les droits des demandeur·es d'asile, des réfugié·es et des migrant·es au cœur de politiques pertinentes, les approches choisies ont contribué à rendre les personnes plus vulnérables à la maltraitance, à augmenter la détention dans des conditions déplorables et à renforcer l'impunité des autorités. Dans certains contextes, l'UE et ses états membres se sont rendus complices de violations des droits humains à travers leurs soutiens à des

gouvernements tiers. Des exemples positifs, tels que le soutien aux communautés déplacées et communautés hôtes, centrés dans un cadre légal, existent, mais sont loin d'être la norme. UE et les états africains doivent urgentement adopter une nouvelle approche qui satisfasse aux demandes croissantes de migrations légales, pourvoyant un accès à l'asile et renforçant la conformité aux droits humains de part et d'autre des deux continents.

Recommandations :

- S'assurer que la coopération entre UA-UE relative aux migrations promeut les droits humains ainsi que les engagements internationaux en vigueur y compris en développant et en encourageant les routes migratoires légales vers l'Europe et sur le sol africain.
- Sécuriser et promouvoir les espaces d'asile et les migrations fondées sur le droit tant pour les pays de l'UE que pour ceux de l'UA à travers des réformes législatives et politiques, y compris en établissant une plus grande transparence et une plus grande responsabilité dans les programmes et les financements relatifs aux migrations.
- Lutter contre le racisme, les discriminations et les discours péjoratifs envers les réfugié·es et la migration et à la place favoriser la représentation, l'inclusion et la participation croisées des réfugié·es et des migrant·es y compris des groupes vulnérables.
- Faire respecter le droit à la vie en mer et sur terre.
- Créer un environnement sûr et propice pour les organisations de la société civile et pour les défenseur·es des droits humains engagé·es sur les questions de migration et des déplacements forcés au lieu de les criminaliser.

Elections. Les dirigeant·es européen·nes et africain·es doivent assurer les conditions préalables à la tenue d'élections libres et justes, de processus électoraux inclusifs et à la prévention et à la résolution de conflits relatifs aux élections.

Recommandations :

- Les états des deux continents devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue d'élections justes, libres et fiables et garantir l'intégration des normes électorales internationales et régionales au système législatif national et leur mise en œuvre par le système judiciaire indépendant, l'administration, la police et les organes de gestion d'audit et de média spécialisés indépendants et suffisamment financés.
- Cela devrait inclure un travail : de coordination accrue au sein des missions d'observations électorales basée sur l'échange de bonnes pratiques (MEO) ; sur la disponibilité de remède et de recours individuels en cas de violations du processus électoral ainsi qu'un travail de soutien significatif à la participation active de la société civile, des défenseur·es des droits humains, des institutions nationales relatives aux droits humains et des journalistes tout au long du processus électoral.

Créer un environnement pour la société civile. Les dirigeant·es africain·es et européen·nes devraient reconnaître ensemble le rôle de catalyseur qu'ont la société civile et des défenseur·es des droits humains dans les changements et le renforcement de l'état de droit ainsi que dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de la paix.

Recommandations :

- Toute stratégie relative aux relations UE-Afrique devrait explicitement prévoir et reconnaître l'importance de l'entièr participation de la société civile dans les processus politiques et les institutions tant aux niveaux nationaux, continental qu'intercontinental.
- Les dirigeant·es des deux continents devraient s'engager à promouvoir et protéger la société civile et les défenseur·es des droits humains en garantissant leur sécurité face à toute violation provenant de l'état ou non (y compris dans les relations commerciales) et en permettant l'accès à des financements, y compris des financements internationaux.

Liberté d'expression. Les dirigeant·es africain·es et européen·nes ont un rôle clé à jouer dans le soutien à la participation entière et libre d'une société civile indépendante dans sa prise de décision et ont l'opportunité de faire de l'UA et UE des institutions réellement axées sur l'être humain.

Recommandations :

- Pour y parvenir, les états européens et africains doivent peser de tout leur poids politique pour soutenir le droit à l'information et à la liberté d'expression en ligne ou non, encourageant une culture d'ouverture comme prérequis à la démocratie, la bonne gouvernance et au développement durable.
- Ces efforts devraient inclure la protection des journalistes et autre acteur·e de la liberté d'expression, le soutien à l'indépendance des médias et un accès à la justice, condition *sine qua non* à la liberté d'expression.

Droits des jeunes à la participation. Les états et les institutions européen·nes et africain·es ont un rôle primordial à jouer face au problème de la place toujours plus restreinte de la société civile sur les deux continents, et pour légitimer le travail des mouvements des jeunes et des jeunes défenseur·es des droits humains. Les institutions africaines et européennes doivent privilégier le libre accès des individu·es et de la société civile, y compris des jeunes, ce qui implique d'assurer l'indépendance des institutions détentrices d'un mandat relatif aux droits humains.

Recommandations :

- L'UE-UA et leurs états membres devraient intensifier le soutien politique et renforcer le financement principal/structurel et les ressources de construction pour les mouvements de la jeunesse et les jeunes défenseur·es des droits humains.
- De même, ils devraient créer des liens directs entre la société civile (y compris les jeunes) et leurs institutions politiques respectives relatives aux droits humains en renforçant les institutions indépendantes détentrices d'un mandat relatif aux droits humains et en évitant autre mesure les critères restrictifs au statut d'observateur de la société civile.
- Tous les travaux concernant la jeunesse devraient assurer l'intégration et la protection de tous les jeunes y compris les jeunes ruraux, les jeunes femmes, les personnes handicapées, ceux de la diaspora, les migrants, les demandeur·es d'asile, les réfugié·es et les jeunes déplacé·es.

Torture et mauvais traitements. L'UE et l'UA disposent de cadres et d'instruments juridiques pour combattre la torture et l'impunité et assurer la réhabilitation des victimes de la torture. Il est grand temps que ces instruments soient pleinement et efficacement mis en œuvre sur les deux continents. Plusieurs actions clés sont nécessaires : réviser le droit national, réduire le recours à la torture par les forces de l'ordre lors d'enquêtes, employer des expert·es médicaux indépendant·es, et assurer la réhabilitation des victimes de torture. Malgré les années, la torture persiste, il est donc temps de répondre à la question de la responsabilité des états. Ici, la question de la transparence des gouvernements et des cours de justice dans le traitement des dossiers de victimes de torture sera cruciale.

Recommandations :

- L'UA et UE devraient aborder la question de la torture et des mauvais traitements d'une manière globale comprenant des mesures de prévention, de responsabilité et de réhabilitation, en adoptant des mesures positives pour rendre compte de l'interdit absolu de la torture et pour permettre la pleine application des droits des victimes de torture.
- Le risque de torture et de mauvais traitements devrait être un point permanent de l'ordre du jour chaque fois que l'UA, l'UE et leurs états membres développent la lutte antiterrorisme, la sécurité, les migrations et autre politique et coopération.

Question de la terre — responsabilité des états et des entreprises. Les dirigeant·es des deux continents devraient reconnaître l'importance économique, sociale et culturelle fondamentale de la terre et de l'accès à la terre.

Recommandations :

- Les états de l'UE et Africain doivent mettre en place un cadre exécutoire fort pour réguler à large échelle les transactions relatives à la terre, systématiser l'évaluation des impacts et régler la tendance persistante à la criminalisation des défenseur·es des droits environnementaux et du droit à la terre.

1 Ancien séminaire de la société civile y compris des discussions intercontinentales entre les sociétés civiles africaines et européennes sur :

- Cadre légal pour le droit de la société civile/ONG ; lutte contre la torture et rôle des organisations de la société civile (OSC) (avril 2009)
- Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) Résolution 1325 ; la protection des droits humains des migrant·es, des demandeur·es d'asile et des réfugié·e·s (octobre 2010)
 - Droits humains et élections ; Droit au logement et expulsions forcées (novembre 2011)
 - Créer un environnement pour les OSC, les questions de la terre – responsabilité des états et des entreprises ; sécurité et droits humains (novembre 2013)
 - [Freedom of expression](#) (novembre 2015)
 - [Counter-terrorism and human rights](#) (janvier 2017)
 - [Torture and ill treatment](#) (octobre 2017)
 - [Youth rights to participation](#) (octobre 2018)
 - Les droits humains dans le contexte des migrations et des déplacements forcés (octobre 2019)

2 « Environmental human rights defenders... are true champions working on the ground, often in the face of great adversity at personal cost. And we should continue to do everything we can in order to protect them and to ensure them that they can be working in a safe and enabling environment, free from obstruction and insecurity. » EU-NGO Human Rights Forum: speech by the HR/VP Josep Borrell, 3 December 2019.

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/71447/eu-ngo-human-rights-forum-speech-hrvp-josep-borrell_en

3 “The AU and the EU commended the key role of civil society as a crucial component of any democratic system and an important player in fostering peace and security, and achieving inclusive economic growth and sustainable development. Both parties committed to work together to promote and protect an open and enabling space for civil society and Human Rights Defenders and to support their daily work on both continents.” JOINT COMMUNIQUE —European Union and African Union hold 15th human rights dialogue, 19 October 2019. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/69200/european-union-and-african-union-hold-15th-human-rights-dialogue_en